QUE FAUT-IL FAIRE?

Accident d'exposition au sang ou liquides biologiques contenant du sang

ETAPES

IMMÉDIATEMENT

J'effectue les premiers gestes

Peau

- Ne pas faire saigner
- Nettoyage : eau + savon puis rinçage
- Antisepsie locale (Dakin ou alcool à 70°) pendant 10 minutes

Muqueuses et œil

Lavage : eau ou sérum physiologique pendant 10 minutes

DANS L'HEURE

Je contacte un médecin qui assurera la prise en charge de l'AES

- Il recherche les renseignements médicaux et les sérologies de la personne source
- si nécessaire sera débuté au mieux dans les 4 heures
- Il rédige un certificat médical initial
- Il prescrit le premier bilan biologique

Nom:

Tél:

Sinon je contacte le CHU de Nantes :

- le **service infectiologie** (du lundi au vendredi de 8h30 à 17h)
- ou le **service des urgences**

Tél: 02.40.08.31.12

Tél: 02.40.08.33.33

DANS LES 24 HEURES

Je contacte l'employeur

Il déclare l'accident du travail

DANS LE MOIS

Je contacte le médecin du travail

- Il assure le suivi biologique et clinique
- Il analyse les circonstances de l'accident

Nom:

Tél:



















2, rue Linné - BP 38549 - 44185 NANTES Cedex 4